**Formulaire demande de reprogrammation.**

**Plateforme MaSC**

**REVISIONS**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Date | Nom | Commentaires |
| 20/01/2020 | Broucqsault | Ajout « si différents » pour demandeur et coordinateur |
| 27/1/20 | Broucqsault | Nommage cartouche |
| 09/01/2024 | Broucqsault | Modification texte |

|  |
| --- |
| **Cadre réservé à la plateforme MaSC**Réception de la demande le : / /Par : Code de la demande : |

|  |
| --- |
| **Titre complet du projet**:  |
| Pathologie(s) concernée(s) : |

|  |
| --- |
| **Responsable du projet** |
| Nom : Prénom :Fonction :Téléphone :Email :**Organisme**Nom :Adresse :Service/Unité de rattachement : |

|  |
| --- |
| **Contexte du projet** |
| Résumé du projet :Objectifs de la recherche : |

|  |
| --- |
| **Equipe impliquée** |
| **Coordinateur du projet** (si différent du responsable du projet)Nom :Prénom :Fonction :Téléphone :Adresse email :Service : |
| **Utilisateur des échantillons** (si différent du responsable du projet ou du coordinateur)Nom :Prénom :Fonction :Téléphone :Adresse email :Service : |

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de la lignée IPS (si différent de la nomenclature MaSC) |  |
| Nom de la lignée de départ  |  |
| Type cellulaire lignée de départ | [ ] Fibroblastes [ ] PBMC[ ]  Autre (Préciser) :  |
| Type de reprogrammation | [ ] Transfection épisome (uniquement pour la reprogrammation des fibroblastes)  [ ]  Transduction Sendaï |
| Milieu de Culture  | [ ]  mTesR1 (Stemcell technologies [ ]  PSC Brew (Miltenyi Biotech) |
| Passage au moment de la reprogrammationRéservé plateforme |  |
| Age du donneur |  |
| Sexe du donneur |  |
| Pathologie du donneur, si connue (facultatif) |  |
| Nom du demandeur |  |
| Coordonnées du demandeur | Adresse :Tel : Fax :Email :  |
| Statut mycoplasme |  |
| Statut sérologique | [ ] Disponible [ ]  Non disponible |
| Statut sérologique (HPV16, HTLV-1, HTLV-2, EBV, CMV, BKV, JCV, SV40, HBV, HCV, HHV-1, HHV-7, HIV-1, HIV-2, HAdV C) |  |
| Type de sélection (clone/population) | [ ]  Population [ ]  Clones individuels |
| Nombres de clones mis à disposition |  |
| Nombre de clones caractérisés  |  |
| Stockage / mise à disposition des ampoules | [ ] Stockage  [ ] Stockage 10 ampoules par clones caractérisés 6 mois (gratuit)  [ ] Stockage 10 ampoules par clones caractérisés 12 mois (100€ par clone)  [ ] Stockage 10 ampoules par clones caractérisés 60 mois (450€ par clone) [ ]  Mise à disposition de l’ensemble des congélations (10 ampoules) [ ]  Mise à disposition d’une partie des congélations. Nombre souhaité d’ampoules :  |
| Caractérisation | (Par défaut) :[ ] Marqueurs de pluripotence[ ] FACS protéines de pluripotence[ ] Différenciation en corps embryoïdes[ ] Marquage à la phosphatase alcaline[ ] Genotypage 300k SNP, externalisé chez OncoDNA(En sus) :[ ] Authentification de lignée (test STR, externalisé chez StemGenomics (150€ par clone)[ ] TaqMan hPSC ScoreCard (900€ par clone) |
| Date estimée de livraisonRéservé plateforme |  |
| Passage estimé à la livraisonRéservé plateforme |  |
| Commentaires du demandeur |  |
| Numéro de contratRéservé plateforme |  |

|  |
| --- |
| **Conditions de reprogrammation de cellule somatiques en cellules induites à la pluripotence par la plateforme MaSC, U1251, Marseille Medical Genetics**La mise à disposition de cellules est effective après transmission et acceptation de la « DEMANDE DE REPROGRAMMATION » par le responsable de la plateforme qui s’engage à répondre dans un délai de 10 jours dès réception. Cette réponse sera accompagnée d’un devis décrivant les conditions financières de réalisation de la prestationLorsque le responsable du projet fait partie de AMU, la signature du présent document fait office de contrat stipulant les exigences et les engagements de parties précisées dans les présentes conditions. Lorsque le responsable du projet est extérieur à AMU, un document contractuel entre LA PLATEFORME MaSC et l’organisme concerné sera préalablement établi. Ce contrat fixera les engagements des parties intéressées.**Engagements des parties****La plateforme MaSC fait appel à du personnel formé et s’engage à :** .* Mettre en place un suivi des ressources stockées.
* Evaluer la qualité du matériel reprogrammé.
* Informer le responsable du projet des dysfonctionnements survenus au cours de la reprogrammation ou de la conservation des échantillons et pouvant impacter sur la qualité des ressources biologiques.
* Respecter les conditions de devenir des lignées.
* Informer les utilisateurs des risques sanitaires liés à tout échantillon dès lors qu’il en aura connaissance.
* Evaluer la satisfaction des parties intéressées.
* Ne pourra être tenue responsable des avaries de transports éventuelles. Dans le cas où les lignées cellulaires n’arriveraient pas ou arriveraient à l’adresse du demandeur dans des conditions telles qu’elles seraient inutilisables, la plateforme MaSC s’engage à renvoyer les lignées cellulaires à l’attention du demandeur. Les frais d’expédition seront intégrés, le cas échéant, dans les conditions financières prévues au présent accord.
* Prendre connaissance des exigences et contraintes des parties et respecter les engagements définis et signés.
* Prendre contact avec le responsable du projet afin de lui proposer une autre méthode de reprogrammation, en cas d’impossibilité de reprogrammation avec la méthode demandée par le client.

**Le responsable du projet s’engage à :*** Respecter la législation en vigueur du pays receveur pour l’utilisation du matériel biologique dans le cadre du projet défini.
* Déclarer les lignées aux instances compétentes.
* Utiliser les lignées cellulaires mises à disposition dans le cadre du projet défini dans la demande.
* En cas d’utilisation de la lignée à des fins commerciales, à s’acquitter de la licence [Sendai-CytoTune](https://www.iromgroup.co.jp/en/) et / ou de la licence [IPS Academia Japan](https://ips-cell.net/e/license/policy.html)
* Ne pas transmettre le matériel à un tiers, sauf collaboration expresse dans le cadre du projet défini dans la demande.
* **De mentionner la plateforme de reprogrammation cellulaire et différenciation, Marseille Stem Cell (MaSC) selon ce libellé dans le chapitre matériel et méthode de toute publication résultant du projet, dans les remerciements et/ou en impliquant le personnel de la plateforme en charge du projet tant que co-auteur selon le niveau d’implication dans le projet.**
* D’informer la plateforme des publications résultants du projet.
* Etre responsable de tout risque pouvant résulter de la manipulation des lignées cellulaires, notamment en cas de blessure, dommages matériel ou tout autre sinistre ou préjudice.
* Dans le cas où les résultats obtenus sont susceptibles de conduire au dépôt d’une demande de propriété industrielle, les parties décideront d’un commun accord de la stratégie à mettre en œuvre en matière de protection et d’exploitation de ces résultats et le cas échéant des personnes habilitées à procéder à un tel dépôt et/ou à une telle exploitation. Pour la plateforme ceci sera fait en lien avec les services compétents d’AMU et de la SATT Sud Est.
* De prendre connaissance des exigences et contraintes des parties et de respecter les engagements définis et signés.

Le présent accord sera résilié de plein droit par l’une des parties en cas d’inexécution par l’autre d’une ou plusieurs des obligations contenues dans ce document. Cette résiliation ne devient effective que trois mois après envoi par la partie plaignante d’une lettre recommandée avec accusé de réception, exposant les motifs de la plainte, à moins que, dans ce délai, la partie plaignante n’ait satisfait à ses obligations ou n’ait apporté la preuve d’un empêchement consécutif à un cas de force majeure.  |

|  |
| --- |
| **Réponse de la plateforme MaSC** |
| Votre demande de reprogrammation a été examinée avec attention |
| [ ]  Acceptation[ ] Acceptation sous réserve. Les réserves suivantes ont été émises :[ ] Refus (voir courrier ci joint) |

|  |  |
| --- | --- |
| Le demandeurNom :Date :Signature | Le responsable scientifique de la plateforme MaSCNom :Date :Signature |